

L'an deux mille huit, le sept octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt neuf septembre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés: 12  
Pouvoirs : 0  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 12

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Gérard AZIBI,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,  
Pierre COMBES,  
Gérard COUPON,

Bruno LAGIER,  
Christine NIVOU,  
Hervé RASCLARD,  
Catherine VESPIER,

**Pouvoirs :**

**Excusés(es)**

Jean BESSON, Michèle EYBALIN, Dominique GUEYTTE, Nicolas ROSIN, Jean-François SIAUD, Michel TACHE

\*\*\*\*\*

**Objet : Convention ECTI**

L'association ECTI est une association nationale de professionnels seniors bénévoles. La délégation départementale ECTI Ardèche-Drôme a proposé au Syndicat Mixte des Baronnie Provençales de mobiliser une douzaine d'experts à la retraite sur certaines thématiques (eau, déchets, énergie et urbanisme) du diagnostic de territoire de projet de Parc naturel régional des Baronnie Provençales.

Le Président propose au bureau de retenir cette proposition innovante de partenariat et de l'autoriser à signer une convention entre le Syndicat Mixte et l'association ECTI permettant de prendre en charge les frais de mission des différents experts proposés par l'association ; dans la limite maximale de 3000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau donne mandat au Président pour signer la convention avec l'organisme concerné et tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD